

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DDEES 158 Camions restauration - convention d'occupation temporaire du domaine public municipal.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public municipal avec les candidats retenus suite à un appel à propositions portant sur une activité de camions restauration ;

Vu l'avis du conseil du 1er arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 18 juin 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une convention d'occupation temporaire du domaine public municipal d'une durée d'un an sera signée avec les exploitants de camions-restauration dont la liste est jointe à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au, chapitre 70, nature 70321, rubrique 91, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les années 2015 et 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO